

N°258
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JUIN 2016



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**République démocratique du Congo :
De Mobutu aux Kabila, une histoire
de violence et de pillage**

Centrafrique / Kanaky / Burkina Faso

Continuité de l'État

« Notre présence prendra d'autres formes car nous serons toujours là mais d'une autre façon », a affirmé le président français en visite à Bangui (lire p.4). « Nous allons faire en sorte de continuer à former dans le cadre de la mission européenne. Nous serons présents dans la MINUSCA, sous l'autorité des Nations unies, et nous serons toujours prêts à intervenir en Centrafrique si les conditions le justifiaient, soit de nos bases en Afrique, soit même de France, parce que nous avons cette responsabilité. Ici, nous aurons toujours un détachement ». Des propos qui ne sont pas sans rappeler ceux de Nicolas Sarkozy en Côte d'Ivoire après la chute de Laurent Gbagbo et la réouverture de la base militaire de Port Bouët, en 2011 : « Je vous le dis mes chers compatriotes, nous garderons toujours des forces militaires ici pour assurer la protection de nos ressortissants ». La France « toujours » présente militairement en Afrique ? Qui peut croire que les populations africaines supporteront éternellement de vivre dans des protectorats français ?

Antiterrorisme (1)

Nous avons rapporté (cf. *Billets* n°250, octobre 2015) qu'un arrêté signé des ministres de la Défense et du Budget prévoyait une indemnisation pour les militaires blessés ou tués dans le cadre de l'opération Barkhane. Petit problème : le texte mentionnait l'Algérie, le Nigéria ou le Cameroun parmi les pays concernés en plus des cinq pays officiellement couverts par l'opération française. Face aux protestations algériennes, le retrait de l'arrêté officiellement « entaché d'une erreur matérielle » avait été aussitôt annoncé. Simple « écran de fumée » si l'on en croit *Le Canard Enchaîné* (4/05) car « l'arrêté visé n'a, en fait, pas été retiré... » Toujours selon *Le Canard*, c'est suite à cette affaire, que le Sénat a adopté un amendement du gouvernement « qui autorise les armées à ne plus rendre public le détail des théâtres d'opération ». Mais les parlementaires et les citoyens français ont-ils vraiment besoin de savoir où intervient leur armée ? Dormez tranquilles, braves gens...



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Odile Biyidi Awala - **Directeurs de la rédaction** Mathieu Lopes, Thomas Noirod - **Comité de rédaction** R. De Benito, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant - **Ont participé à ce numéro** C. Darceaux, L. Dawidowicz, R. Houra, B. Mottin, T. Bart **Illustrations** J. Beurk (p.3), photos sous licence CC du gouvernement zambien (couv) et du Parti socialiste (p.12) **Édité par** Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - **Tél.** (+33)144610325 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/billets-dafrique> - **Commission paritaire** n°0216G87632 - **Dépôt légal** juin 2016 - ISSN 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-ss-Sénart

Antiterrorisme (2)

Après son voyage éclair en Centrafrique, Hollande s'est rendu au Nigéria d'où il a annoncé la signature prochaine d'un accord de défense pour lutter contre le terrorisme et la piraterie maritime. La France, depuis le Tchad, apporte déjà un soutien logistique et en renseignement à la Force mixte multinationale censée venir à bout de Boko Haram. La force Barkhane, déployée au Sahel, peut également « intervenir chaque fois qu'il y a un risque terroriste ou une action menée par des groupes » a affirmé Hollande (RFI, 15/05). « S'attaquer au terrorisme et le vaincre est un défi complexe. (...) Et une réponse simplement militaire ne permettra pas de vaincre les terroristes et d'amener une paix durable » a de son côté estimé le chef de la diplomatie britannique au Nigéria, rejoint par le représentant des Etats-Unis. Faut-il y lire quelque contrariétés à voir la France marcher sur leurs plates-bandes ? Si les caisses du Nigéria sont aujourd'hui à sec du fait des cours du pétrole au plus bas, l'implication militaire française va néanmoins de pair avec une promotion du matériel français, et l'on espère des retombées futures en termes de contrats d'armement ou d'implantation des groupes français dans le pays...

Vendredi 13

Pas de chance pour Anne Lauvergeon : après près de 12 heures d'interrogatoire, l'ancienne patronne d'Areva aura enfin été mise en examen pour « présentation de comptes inexacts » et « diffusion de fausses informations » dans le cadre de l'affaire Uramin, du nom de cette entreprise canadienne sans valeur rachetée à prix d'or en 2007, vraisemblablement pour dissimuler un gigantesque système de commissions et de rétro-commissions avec l'Afrique du Sud, où Areva brigua le marché de construction de plusieurs réacteurs de type EPR. Il avait fallu un signalement de la Cour des comptes pour que le parquet financier daigne enfin déclencher une enquête au sujet d'un rachat qui paraissait pourtant hautement suspect depuis longtemps. A cette occasion, *Mediapart* (11/05) nous apprend que c'est à la demande de Lauvergeon et au nom du « secret des affaires » (déjà!) que la cour avait renoncé à rendre son rapport public, même si certains extraits avaient fuité dans la presse. Jusqu'où ira l'enquête judiciaire dans cette affaire ? C'est aujourd'hui la grande question, car comme le rappelle sur son blog (13/05) Vincent Crouzet,

qui a consacré un roman à clé bien informé à cette histoire : « Résumer l'affaire Uramin au visage emblématique d'« Atomic Anne » est une erreur. Une simplification arrangeante. En mai et juin 2007, il existait un ministre des Finances, un Premier ministre, et un Président de la République pour prendre, ou accompagner les décisions, surtout les calamiteuses ». On se souvient d'ailleurs que l'émissaire officieux de ce président de la République, Patrick Balkany, avait lui même joué un rôle dans les négociations sur le rachat des permis d'Uramin en Centrafrique, et qu'il est aujourd'hui poursuivi devant la justice par l'État centrafricain qui le soupçonne d'avoir touché des commissions occultes, ce qu'a – à moitié – confirmé un autre protagoniste, l'homme d'affaires belgo-congolais Georges Forrest.

Panda attaqué

Le WWF, souvent critiqué discrètement pour ses partenariats avec de grandes entreprises, est cette fois ouvertement attaqué par Survival, le mouvement mondial pour les droits des peuples indigènes. En février, Survival avait annoncé avoir déposé une « plainte » contre le WWF devant l'OCDE : cette procédure n'est pas judiciaire mais vise seulement à signaler à cette organisation multilatérale un cas de violation des « principes directeurs » qu'elle édicte à destination des multinationales, pour qu'elle mène si besoin une médiation. Grande première, l'organisation visée est cette fois une ONG environnementaliste – celle dont le logo panda est largement connu du grand public. Dans cette requête extra-judiciaire, Survival accuse le WWF d'être complice de la violation des droits des populations "pygmées" baka au sud-est du Cameroun, en finançant des brigades anti-braconnage qui ont commis de violents abus sur des membres de leur communauté. Le 25 mai, Survival a à nouveau tiré la sonnette d'alarme pour les Baka, en dénonçant le déboisement par le groupe français Rougier d'une vaste zone forestière de leur territoire, sans le consentement des communautés. Or, comme Survival le rappelle, le WWF a justement annoncé en 2015 avoir débuté avec Rougier « une collaboration stratégique de trois ans axée sur la bonne gestion forestière en Afrique ». En janvier dernier, le WWF France, présidé depuis novembre par Pascal Canfin, vantait dans un communiqué ce partenariat : « L'entreprise joue le rôle de l'employeur local par excellence et aussi d'exploitation et préservation de la forêt par ses procédures de contrôle et d'organisation de la société autour de son usine ». Les Baka, victimes du WWF par excellence ?

Le déchaînement de violence policière à l'encontre des personnes mobilisées contre la loi travail en France a fait des centaines de blessés, parfois graves. A ce bilan répressif, il faut ajouter les peines de prison ferme distribuées sur la seule base de déclarations policières. Dans quelques cas, les militaires déployés dans les rues de l'hexagone, dans le cadre de l'opération Sentinelle; ont même contribué au maintien de l'ordre¹.

Cette violence n'est pas nouvelle. Un bref retour en arrière permet de montrer que les méthodes policières, médiatiques et judiciaires à l'œuvre actuellement ont été expérimentées dans les quartiers populaires, y brisant de nombreuses vies². Ces pratiques, comme l'état d'urgence, prennent leur source dans l'expérience coloniale de la République. Le « savoir-faire » français, si vanté³, s'est ainsi forgé dans la répression des indigènes en Indochine, au Cameroun, en Guadeloupe, en Algérie⁴... C'est l'occasion de rappeler que les mêmes forces françaises qui ouvrent des crânes et crèvent des yeux en France pour défendre l'action du gouvernement forment régulièrement leurs homologues d'Afrique francophone qui répriment avec un niveau de violence encore supérieur toute contestation des régimes autoritaires.



MAINTIEN DE L'ORDRE ET DE L'EMPLOI

La dernière prolongation de l'état d'urgence, jusqu'au 26 juillet, prend pour prétexte le championnat d'Europe de football qui se déroulera à partir du 10 juin en France et qui pourrait constituer la cible d'attentats. Mais ce régime d'exception, dont le gouvernement veut introduire des dispositions dans la loi ordinaire, permettra aussi de délivrer de nouvelles interdictions de manifester à des militants, comme cela a déjà été le cas suite aux revendications des syndicats de policiers.

Du 13 au 17 juin se tiendra également le salon international de défense et de sécurité Eurosatory, au cours duquel les marchands d'armes de la planète se réuniront pour faire prospérer leur commerce de mort. Plus il y a de guerres, plus ils s'enrichissent.

L'industrie de l'armement française espère y décrocher de juteux contrats de matériel et de prestations. Les expériences guerrières de l'armée française en Afrique, tout comme l'arrosage de grenades sur les manifestations en France, leur fournissent la meilleure des démonstrations publicitaires en grandeur réelle. Les opérations en Libye, au Mali ou en Irak, avaient ainsi servi d'argument de ventes des Rafales à l'Égypte. Gageons que les drones, flashball, grenades de désencerclement déployés dans les rues françaises se vendront comme des petits pains.

Hollande et ses successeurs argueront d'ailleurs qu'on peut bien s'accommoder du soutien fourni ainsi à des régimes sanguinaires, tant que cela crée de l'activité pour nos industries. Manifestants, songez-y et souriez sous les gaz lacrymogènes, vous participez à la sauvegarde de l'emploi !

Mathieu Lopes

1. Au moins à deux reprises, à Paris, des militaires de Sentinelle ont fait barrage aux manifestants en supplément des policiers et gendarmes.

2. Le site « Quartiers libres » l'illustre avec l'exemple de Dammarie-lès-Lys en 2002 ou de la répression à Villiers-le-Bel. (*Nous sommes leur ennemi commun*, 26/05/2016).

3. Notamment par Michèle Alliot-Marie en janvier 2011, lors des manifestations qui provoquèrent la chute du régime tunisien de Ben Ali.

4. Voir le dossier publié par Survie en février 2016, *Les dangereuses impostures de la guerre contre le terrorisme*.

Sommaire

2 LES BRÈVES DE LA FRANÇA-FRIQUE

3 ÉDITO Maintien de l'ordre et de l'emploi

4 CENTRAFRIQUE Sangaris est mort, vive Sangaris !

5 COLONIES Statu quo en Kanaky

6 GÉNOCIDE DES TUTSI Nouveau procès à Paris

7 RDC Violence et pillage

8 RDC Entretien avec Raphaël Mukandila Ngalula

10 BURKINA FASO De putsch en pschitt ?

11 PLANTATIONS Bolloré harcelé. MÉDIAS La ré-apparition d'un guignol de la Françafrique.

12 DICTATURES Le Guen en tournée

CENTRAFRIQUE

SANGARIS EST MORT,
VIVE SANGARIS !

Ce n'est pas tout de déclarer des guerres, encore faut-il réussir à les finir. François Hollande a trouvé une technique infallible : annoncer la fin des opérations, alors même qu'il n'en est rien. C'est le cas en Centrafrique, où ce double discours est particulièrement criant.

Bangui, c'est fini ! Le 13 mai 2016, le président français, François Hollande, était dans la capitale centrafricaine pour annoncer à Faustin Archange Touadéra, son homologue, qu'il avait décidé de mettre un terme à l'opération Sangaris. Déclenchée le 5 décembre 2013, au cœur d'un conflit intercommunautaire qu'elle a en partie contribué à envenimer, cette énième opération militaire française a mobilisé plus de 2000 soldats au plus fort des combats. Ces temps derniers, elle a plutôt fait parler d'elle concernant des accusations de viols commis par ses membres, notamment sur de jeunes garçons du camp de réfugiés de l'aéroport de Bangui. L'annonce présidentielle permet ainsi de noyer le poisson, et de faire croire aux citoyens français que leur armée quitte ce pays, au moment même où elle s'y trouve en porte-à-faux.

« La fin de Sangaris ne signifie pas le retrait complet de nos forces »

Or, il n'en est rien. Car, comme Jean-Yves Le Drian, le ministre français de la Défense, le déclarait le 6 avril à la commission de la Défense et des forces armées de l'Assemblée nationale : « La fin de l'opération Sangaris ne signifie pas le

retrait complet de nos forces. Nous conserverons une présence réduite, mais vigilante, pour apporter notre soutien à la République centrafricaine ». L'idée est bien de conserver « à l'issue du processus [de retrait de Sangaris], une présence militaire autonome ».

Réorganisation militaire

Concrètement, ce maintien d'un corps expéditionnaire français prendrait plusieurs formes. Tout d'abord, la France compte incorporer une centaine de ses soldats à la MINUSCA, la force de maintien de la paix de l'ONU présente sur place. Une trentaine servirait au sein de l'état-major de la force, position stratégique s'il en est (*Jeune Afrique*, 22/05). C'est d'ailleurs un lieutenant-colonel français qui assurera le commandement des opérations aériennes. Ce qui permet à la France de retirer ses hélicoptères d'attaque du pays mais de garder le contrôle sur ce qui fait la puissance de frappe de la MINUSCA (notamment grâce aux hélicoptères d'attaque sénégalais). Par ailleurs, l'Union européenne a décidé le 19 avril dernier de créer une mission de formation de l'armée centrafricaine, dénommée EUTM RCA, sur le modèle de mission similaire en Somalie et au Mali. Dans ce cadre, il est prévu qu'entre 70 et 100 militaires français servent en tant que formateurs sous la bannière de l'Union

européenne (*lemonde.fr*, 14/05). Sans surprise, le commandement de l'opération sera assuré par un général français, en la personne d'Éric Hautecloque-Raysz, un ancien du 1er Régiment de hussards parachutistes et commandant en second de l'Eurocorps (*bruxelles2.eu*, 20/04). Enfin, et pour satisfaire le souhait de Jean-Yves Le Drian de disposer d'une « présence militaire autonome », 250 militaires français resteront stationnés à l'aéroport de Bangui, à la disposition du maître de l'Élysée pour intervenir selon son bon vouloir. Pas mal pour une opération militaire qui est censée être terminée !

Retour des « privés » ?

De plus, cette partie officielle de la présence française pourrait s'accompagner d'une autre, officieuse et dans la plus pure tradition française, avec la mise à contribution d'officines privées pour suivre au plus près les agissements des autorités centrafricaines. Selon le magazine *Jeune Afrique* (26/05), le général Bruno Clément-Bollée, vice-président de la société militaire privée Sovereign Global Solution (très active dans la formation des troupes de la MINUSCA), pourrait débarquer à Bangui pour aider les autorités centrafricaines à la mise en place du processus de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR) visant à ramener à la vie civile les membres des différents groupes armés encore actifs dans le pays. Ancien directeur de la coopération de sécurité et de défense du ministère des Affaires étrangères, Bruno Clément-Bollée a œuvré sur des sujets similaires en Côte d'Ivoire après la prise du pouvoir (soutenue par la France) d'Alassane Ouattara en 2011. En Centrafrique, il aura du pain sur la planche : les groupes armés ayant constitué la Séléka¹ en 2012 menacent de se coaliser de nouveau, le gouvernement récemment nommé n'intégrant aucun de leurs membres (*RFI*, 25/05).

Yanis Thomas



Soldats français à Bangui, le 23 décembre 2013
(Photo sous licence CC : Jordi Bernabeu Farrús)

1. La Séléka est la rébellion qui a plongé le pays dans le chaos à partir de décembre 2012.

COLONIES

STATU QUO EN KANAKY

Pour la France, puissance coloniale, ce territoire s'appelle Nouvelle Calédonie, nom que lui avait donné l'Anglais James Cook, premier occidental à y accoster en 1774. Un référendum d'auto-détermination y est toujours attendu.

Manuel Valls s'est rendu en Kanaky le 29 avril. Poursuivant son voyage par une étape en Nouvelle Zélande, le Premier ministre n'était plus sur l'île le 5 mai, pour le 28^{ième} anniversaire du massacre d'Ouvéa, où dix-neuf Kanaks furent assassinés par les soldats français lors de l'assaut de la grotte où s'étaient réfugiés des indépendantistes qui avaient pris en otage des gendarmes de l'île.

Dépendance forte

Avant novembre 2018 devrait se tenir un référendum qui déciderait de l'avenir de cette colonie, inscrite depuis décembre 1986 dans les territoires à décoloniser par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette échéance devrait déterminer le statut futur : indépendance ou « autonomie » dans le cadre de la République Française.

Lineffable Michel Rocard, partisan de « l'autonomie » comme l'immense majorité de la classe politique française, avait eu cette déclaration : « *La Calédonie est déjà indépendante. Le concept ancien n'a plus de sens. Depuis Clovis (sic), l'indépendance, c'était la monnaie, l'armée, la justice. Voyez la France, elle est devenue plus forte en intégrant une monnaie commune à plusieurs pays, en alliant son armée à d'autres. La France a gagné en force en perdant en indépendance.* ».

Jacques Nyiteij, membre du directoire du Parti Travailleiste, parti indépendantiste radical fondé à l'initiative de l'USTKE (Union des syndicats des travailleurs kanaks et exploités, créé en 1981 pour porter les questions de l'indépendance dans le monde du travail), lui avait fait cette magnifique réponse : « *Le monde que vous défendez, monsieur Rocard, n'est plus en crise. Il est moribond. Que nous proposez-vous de ses enjeux actuels ? Le progrès ? La croissance ? La production matérielle et la consommation de masse ? L'Occident en profitera. Mais nous, que nous restera-t-il ? Les cancers de Mururoa et des guerres claniques pour que des multinationales se partagent le nickel de Goro ou l'exploitation baléutique ? (...) Ne pensez plus pour nous. Laissez-nous venir à notre façon dans l'histoire du monde. Avec notre propre conscience de la terre, notre conception de la vie et du bonheur, de la place de l'homme parmi ses frères et du mode*

de satisfaction de ses véritables besoins. »

Cet échange n'a rien perdu de son acuité.

Bidonvilles coloniaux

Valls a annoncé des mesurètes, surtout pour soutenir les sociétés exploitantes du nickel, dont le cours, au plus bas, menace la « rentabilité ». Et le peuple kanak, occupant millénaire du « Caillou », comme les colonialistes aiment l'appeler, va continuer à être déculturé, marginalisé. Il n'est pas exagéré de parler d'« ethnocide » à ce propos. « Nouméa la Blanche » est à cet égard un révélateur. Son opulence saute aux yeux, que ce soit par les constructions luxueuses, les voitures et les boutiques haut de gamme, les bateaux de plaisance dans les ports.

Autour de la ville, on trouve ce que l'on appelle là-bas les « squats », sorte de bidonvilles en brousse, sans eau ni électricité où vivent une dizaine de milliers, peut-être plus, de personnes. Kanaks surtout, mais aussi Wallisiens attirés par d'hypothétiques emplois (personnels de service, pour beaucoup). La place des Cocotiers, en centre ville est souvent fréquentée par des Kanaks clocharisés. L'alcoolisme, la consommation de drogues locales ou d'importation font des ravages dans les populations indigènes.

Le sort dramatique qu'elles connaissent n'émeut guère dans l'Hexagone. Par méconnaissance, c'est certain. Mais aussi parce que dans l'immense majorité de la population (y compris à gauche de la « gauche ») existe inconsciemment l'idée que la France des Lumières, porteuse de « l'universalisme », ne peut apporter avec elle que les bienfaits de la « civilisation ». On concédera qu'il y a peut-être des excès à corriger, à la marge, mais l'idée que notre façon de vivre, que notre façon de voir le monde peuvent heurter de plein fouet d'autres cultures jusqu'au chaos est absente. On soutiendra peut-être l'idée d'indépendance, par principe, mais la conscience que, là-bas et maintenant, le sort de dizaines de milliers de personnes, en tant que peuples, est en danger, qu'il y a urgence, aura du mal à émerger et à mobiliser.

Dés pipés

Avant novembre 2018, donc, référendum. Mais les dés sont pipés ! Louis Kotra Uregei, président du Parti Travailleiste

déclarait le 31 mars sur radio Djiido, en Kanaky : « *c'est une fraude électorale, organisée, institutionnalisée et légalisée par les commissions de contrôle derrière. (...) J'accuse ces municipalités (Nouméa et les villes du Sud, à majorité « européennes », ndlr) d'avoir sciemment inscrit des électeurs sans avoir essayé de chercher s'ils pouvaient être inscrits ou pas, parce que politiquement c'était très important pour eux de faire en sorte qu'il y ait le plus de gens qui puissent voter et donc, ils sont inscrits. Ils savaient qu'au moment des contrôles par les commissions administratives, ils auraient la majorité et c'est d'ailleurs ce qu'ils ont reconnu hier.* »

Il est nécessaire pour comprendre de faire un point technique sommaire. Les accords successifs (dits « de Matignon » en 1988 et « de Nouméa » en 1998) avaient prévu le « gel » du corps électoral parce que l'arrivée régulière de populations non kanakes rendait de plus en plus minoritaires les Kanaks dans leur pays. Ces néo arrivants posent de nombreux problèmes. Bien que théoriquement, cela ne devrait pas être le cas, en fonction des textes en vigueur, ces nouveaux venus privent les populations locales des emplois dont elles devraient bénéficier. Les entreprises trouvent toujours un prétexte pour préférer une embauche autre que celle d'un indigène. Double avantage : ces salariés ne sont pas très exigeants, bien contents d'être embauchés (parfois au noir) et ils ne sont pas revendicatifs ! De plus, comme dit plus haut, nombre d'entre eux sont inscrits frauduleusement sur les listes électorales. Le tripatouillage des listes électorales n'est pas l'exclusivité de nos « amis » des gouvernements de la Françafrique !

L'avenir s'annonce donc bien incertain en Kanaky. Silencieux, le drame humain y est quotidien. Il n'est pas exclu hélas qu'il prenne des formes plus visibles comme par le passé. Le sort des peuples que nous colonisons encore, comme celui de ceux que nous avons colonisés, doit bénéficier de toute notre attention et d'une solidarité sans faille. Un défi de taille, que nous peinons encore à relever.

Christian Darceaux

Article déjà publié dans une version antérieure par le FUIQP sur son site, www.fuiqp.org

GÉNOCIDE DES TUTSI

NOUVEAU PROCÈS À PARIS

Après l'ex-capitaine Pascal Simbikangwa, condamné pour génocide en 2014, c'est au tour de deux anciens bourgmestres rwandais de comparaître devant la cour d'assises de Paris.

Le 14 mars 2014, cette cour avait condamné Pascal Simbikangwa, ex-capitaine de l'armée rwandaise, à 25 ans de réclusion pour génocide et complicité de crimes contre l'humanité¹. Ce verdict était historique à plus d'un titre : il ne condamnait pas un simple exécutant, mais un des cadres du génocide ; il reconnaissait d'autre part que le génocide des Tutsi avait été le fruit d'un « plan concerté » et non le résultat d'une explosion de « colère populaire », comme le soutiennent les négationnistes et leurs complices.

Génocide à Kabarondo

Au nom de la « compétence universelle » des tribunaux français pour connaître des crimes contre l'humanité quels que soient le lieu de leur commission et la nationalité de leurs auteurs, à partir du moment où ceux-ci sont présents sur le sol français, la cour d'assises de Paris juge, depuis le 10 mai et jusqu'au 1^{er} juillet, deux anciens bourgmestres de la commune de Kabarondo, située à l'est du Rwanda. La tenue de ce procès doit beaucoup à la ténacité du Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) qui a permis l'arrestation en 2010 à Mayotte d'Octavien Ngenzi, en cavale depuis 20 ans, et celle de Tito

Barahira en 2013 à Toulouse, où il coulait des jours paisibles.

Tous deux comparaissent pour génocide et crime contre l'humanité, notamment pour le massacre, le 13 avril 1994, de 3 500 Tutsi réfugiés dans l'église de Kabarondo. Octavien Ngenzi détenait alors l'autorité légale en tant que bourgmestre, et Tito Barahira jouissait, comme ancien bourgmestre et président du MNRD local (le parti présidentiel), d'un ascendant moral certain sur la population. Ils sont accusés d'avoir fait venir des militaires pour commettre le massacre commis en leur présence et sous leur responsabilité, et d'avoir incité au meurtre les miliciens et la population.

« Clause de conscience »

Avant même le début des audiences, ce procès a été marqué par le surprenant désistement de la vice-procureure du pôle « crimes contre l'humanité et génocides », Aurélie Devos. Fine connaisseuse du dossier dont elle a suivi l'instruction, Aurélie Devos devait requérir dans cette affaire aux côtés d'un avocat général représentant le ministère public. Dix jours avant l'ouverture du procès, elle a annoncé son désistement, invoquant, fait rarissime, la « clause de conscience ». Selon *Libération* (4/05),

certains ont vu un lien entre cette décision et la nomination du médiatique Philippe Courroye comme avocat général dans ce procès, mettant en avant le fait que l'avocat de ce dernier est également celui des enfants du défunt président Habyarimana et de plusieurs Rwandais accusés de génocide. L'association Survie, qui est partie civile, refuse de cautionner ces soupçons à l'égard de M. Courroye.

Ce mini-coup de théâtre a été suivi d'un autre. Appelé à témoigner par la défense, André Guichaoua a refusé de se présenter à l'audience. Dans une lettre adressée à la cour le 25 avril, le sociologue rejette l'hommage rendu à son travail par l'un des avocats des accusés qui souhaitait son audition pour « rééquilibrer des experts qui seraient trop favorables aux parties civiles ». M. Guichaoua a visiblement préféré lui aussi faire jouer une « clause de conscience », morale si ce n'est légale.

Dernière surprise : un historien, Stéphane Audoin-Rouzeau, a évoqué, pour la première fois devant une cour de justice, le rôle des autorités françaises (voir encadré).

*Laurence Dawidowicz
et Raphaël Doridant*

1. Le procès en appel sera jugé d'octobre à décembre.

Le rôle de la France

Interrogé par un juré sur le rôle des puissances étrangères, le 12 mai 2016, Stéphane Audoin-Rouzeau a répondu en substance :

« Je pense malheureusement que la politique de notre pays a été extraordinairement mal conduite entre le début de la guerre en 1990 et la fin du génocide en 1994, voire au-delà. La France est bien implantée au Rwanda, mais elle n'a pas voulu voir ce que signifiait les massacres répétés de 1990/91/92/93. Elle laissait faire et il semble qu'avec le recul, notre pays aurait pu signifier que si le Rwanda continuait à s'engager dans ces massacres, le soutien de la France aurait dû être retiré mais ça n'est pas ce qui s'est passé.

Deuxième chose : le général Tauzin a été directement envoyé sur place, en février 1993, pour prendre littéralement le commandement de l'armée rwandaise et rétablir le front face à l'offensive victorieuse du Front Patriotique rwandais (FPR). M. Tauzin le dit avec beaucoup de fierté. Le document de son audition devant la Mission d'Information Parlementaire de 1998 est introuvable parce qu'il est classé secret défense. Mais M. Tauzin le dit dans son livre, Rwanda, je demande justice pour la France et ses soldats. Sur place, c'est lui-même et ses officiers qui prennent officieusement le commandement de l'armée rwandaise, ceci en dehors de tout contrôle parlementaire et sans information de la société civile française. Je précise que je suis plutôt un militariste français.

La France a évacué ses ressortissants. Elle aurait pu prévoir d'évacuer les Tutsi qui étaient employés par les institutions françaises. Ce personnel a été abandonné malgré ses supplications.

A cela s'ajoute le problème de l'opération Turquoise très controversée : oui, cette opération a sauvé beaucoup de vies. On peut considérer que dans la zone du Sud-Ouest, 20 000 Tutsi ont été protégés. Mais se contenter de cela, c'est passer bien vite sur la première phase de l'opération Turquoise. Tout indique, notamment certains témoignages d'officiers français, que dans cette phase qui dure la première semaine [23-30 juin 1994], la perspective n'est pas humanitaire mais qu'elle est cobelligérante avec le gouvernement intérimaire pour tenter d'arrêter la progression du FPR. Heureusement ces opérations militaires, notamment des frappes aériennes, qui auraient dû arrêter le FPR, ont été annulées dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1994. Pour quelles raisons l'ont-elles été, on ne le sait pas.

Il y a ensuite cette faute reconnue de laisser passer les génocidaires sans les arrêter lorsqu'ils fuient vers le Zaïre, avec cette installation aux frontières du Rwanda de camps de réfugiés et d'organisations politico-militaires qui veulent prendre une revanche ».

NDLR : M. Audoin-Rouzeau a relu ses propos avant publication.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

VIOLENCE ET PILLAGE

Avec 2 350 000 km² pour 80 millions d'habitants, la RDC s'étend sur un espace immense et peu peuplé au cœur de l'Afrique. Ce pays a connu deux désastres démographiques et connaît en ce moment le troisième.

Après avoir subi les razzias de la traite atlantique du XVI^e au XIX^e siècle, on estime que la RDC a perdu le tiers de sa population entre 1885 et 1930 du fait de la terreur coloniale¹. Possession du roi Léopold II, sous le nom d'État indépendant du Congo, de 1884 à 1908, le territoire est légué ensuite à la Belgique et devient le Congo belge jusqu'en 1960. Dès le début de la colonisation il est exploité par les grandes compagnies concessionnaires, d'abord pour la récolte du caoutchouc dans la forêt équatoriale du bassin du Congo, puis pour les ressources minières qui abondent dans la savane du plateau du Sud-Est. Tandis que la rente coloniale permet à la Belgique de se remettre de deux guerres mondiales, en 1960, aucun Congolais autochtone n'est diplômé de l'enseignement supérieur², huit décennies après l'arrivée des "civilisateurs".

En 1960, le leader nationaliste Patrice Lumumba devient Premier ministre, porté par une population qui aspire à l'émancipation, que porte peu le président Kasavubu. Le jeune État est dépourvu de moyens. Sans administration, sans armée, il dépend de la tutelle de la Belgique et bientôt de celle de l'ONU, c'est-à-dire des puissances occidentales. Sous l'influence des colons, la sécession de la province minière du Katanga est proclamée par Moïse Tshombé, suivie de celle du Kasai. Ainsi déstabilisé, Lumumba est renversé par un coup de force du colonel Mobutu, l'agent des USA³ et de la Belgique, qu'il a par malheur placé à la tête de l'armée congolaise. Lumumba, le ministre Maurice Mpolo et le président du sénat Joseph Okito sont arrêtés et livrés au pouvoir katangais qui les fait exécuter en janvier 1961. L'ONU, qui avait refusé son concours à Lumumba pour mettre fin à la sécession du Katanga et du Kasai, apporte alors son soutien à Mobutu pour le faire.

Des rébellions écrasées

De 1963 à 1966 Pierre Mulele développe au Kuilu un maquis avec des guerriers nommés Simbas, lions en swahili, suivant la tradition Mayi, un rituel d'eau miraculeuse. Plusieurs foyers gagnent le Sud Kiwu, tandis que Gaston Soumialot et Christophe Gbenyé installent en 1964 à Stanleyville (Kisangani) une République populaire du Congo qui s'étend sur tout l'Est du pays. L'année 1965,

une mission cubaine, sollicitée par Soumialot et commandée par Che Guevara, débarque à Kigoma, sur la rive du lac Tanganyika. Le maquis local, dirigé par le jeune Laurent Kabila, se révèle peu efficace et difficile à organiser. Au bout de six mois la mission cubaine se retire⁴. Moïse Tshombé, devenu Premier ministre à Léopoldville, reçoit l'aide militaire britannique et américaine. Une colonne de mercenaires blancs, encadrés par Mike Hoare et Bob Dénard, se dirige sur Stanleyville tandis que les parachutistes belges sautent sur la ville pour mettre fin à cet éphémère gouvernement. D'inspiration maoïste, la révolution de Mulele organise les paysans. Pour la combattre, l'armée nationale congolaise fait à nouveau appel à des mercenaires commandés par un général belge. Entre temps, en 1965, Mobutu dépose le président Kasavubu et instaure une dictature qui durera plus de trente ans. La fin de Mulele est tragique. En 1968, traqué, il se réfugie au Congo Brazzaville, où le Conseil national de la révolution vient de prendre le pouvoir sous la direction de Marien Ngouabi. Le CNR arrête Mulele et le renvoie à Kinshasa au prétexte d'un prétendue amnistie accordée par Mobutu. Il est torturé à mort dès son retour.

Mobutu, l'ami de Paris

Pendant les années 70, alors que le régime de Mobutu se signale par la gabegie, le pillage à grande échelle et les assassinats, c'est la France qui devient son principal protecteur en pourchassant ses opposants. Le livre de Cléophas Kamitatu, *La grande mystification du Congo-Kinsbasa – Les crimes de Mobutu*, est interdit en 1971 et Foccart demande l'expulsion de son auteur. En 1974, celui de Jules Chomé, *L'ascension de Mobutu*, subit le même sort. Pendant ces années, Mobutu masque ses crimes derrière l'instauration de l'authenticité : changement du nom du Congo en Zaïre, ainsi que de ceux des principales villes, abandon des prénoms chrétiens, adoption du look avec toque en léopard. Cela n'empêche pas le président français Giscard d'Estaing de nouer des relations privilégiées avec Mobutu. En 1978, des rebelles katangais, basés en Angola, envahissent le Shaba (ex Katanga). Des parachutistes français et belges sont largués sur Kolwezi pour anéantir la rébellion.

Héritage mitterrandien

Sous la présidence de Mitterrand Mobutu est toujours à l'honneur dans les relations avec l'Afrique, premier à être reçu à l'Élysée en 1981, premier à accueillir un sommet France-Afrique en 1983. Il entretient des relations familières avec Jeanny Lorgeoux, Michel Rocard. Avec la fin de la guerre froide, l'opposition à Mobutu prend vigueur, à l'intérieur et à l'extérieur. En 1991, l'armée zaïroise mutinée pille Kinshasa. Deux mille militaires français et belges sont envoyés pour évacuer les 20 000 étrangers menacés. La conférence nationale qui se réunit en 1992 pour désigner un gouvernement est marginalisée par Mobutu, qui désigne son propre gouvernement. Base arrière de l'armée française lors de l'opération Turquoise en juillet 1994, à la fin du génocide des Tutsi au Rwanda, le Zaïre voit se replier le régime génocidaire, ainsi que deux millions de réfugiés. Le nouveau pouvoir rwandais les poursuit en 1996 et s'allie aux opposants congolais de l'AFDL (alliance des Forces démocratiques pour la libération du Zaïre) de l'ancien maquisard Laurent Kabila pour mettre en déroute les forces zaïroises que l'arrivée de mercenaires ne sauvera pas. Mobutu s'enfuit en mai 1997, remplacé au pouvoir à Kinshasa par Kabila, encadré par ses alliés rwandais. C'est la première guerre du Congo, qui est déjà l'occasion de nombreux massacres de civils. La deuxième guerre du Congo, de 1998 à 2003, qui éclate avec la rupture de Laurent Kabila avec ses anciens alliés rwandais, et sa nouvelle alliance avec l'Angola, voit s'embraser tout l'Est du Congo et fera deux millions de victimes. Laurent Kabila est assassiné en janvier 2001 et remplacé par son fils Joseph Kabila. Devenu République Démocratique du Congo, l'immense territoire au cœur de l'Afrique n'a toujours pas cessé d'être un champ de pillage, tandis que se poursuit une guerre de basse intensité à l'Est.

Odile Tobner

1. Voir Adam Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié* (Belfond, 1998)

2. Voir Kalidou Sy, « Les USA assassinent Lumumba... et assument ! », *Billets d'Afrique* n°232, février 2014

4. Une exception confirme la règle : Thomas Kanza, diplômé d'une Licence en psycho-pédagogie à l'Université de Louvain en 1956.

3. Expédition racontée par Ernesto Che Guevara : *Passages de la guerre révolutionnaire : Le Congo* (Metailié, 2000)

RAPHAËL MUKANDILA NGALULA

«VERS L'AUTO-LIBÉRATION DES POPULATIONS CONGOLAISES»

En République Démocratique du Congo (RDC), Raphaël Mukandila Ngalula préside l'ONG Génération Lettre des Treize Parlementaires (GLTP), qui réclame le respect de l'État de droit et une gestion des finances publiques transparente et bénéficiant à la population. Retour sur son parcours et l'histoire des 20 dernières années au Congo.

Billets : Quand vous êtes-vous engagé dans la lutte militante en République Démocratique du Congo ?

J'ai commencé à m'intéresser à la lutte à l'âge de 16 ans, en 1986. J'ai lu, en cachette dans la chambre de mes parents, la lettre adressée en 1980 au maréchal Mobutu par treize parlementaires qui dénonçaient les violations des droits de l'Homme et la gabegie financière. La lecture de cette lettre a coïncidé avec celle d'un livre sur Gandhi.

Une fois à l'université, en 1989, je me suis engagé sérieusement dans des actions contre le régime Mobutu, qui ont précédé son discours du 24 avril 1990 où il avait annoncé le multipartisme. J'étais l'un des leaders d'un groupe d'étudiants hébergés dans une résidence universitaire, le « home 30 », qui était surnommé « Soweto », en référence au massacre des Noirs sud-africains dans ce township le 16 juin 1976.

J'ai participé activement à la marche pacifique du 16 février 1992 violemment réprimée par l'armée aux ordres du ministre de la Défense de l'époque, Honoré Ngbanda, où j'ai vu la personne qui était devant moi être abattue à bout portant. Enfin, Mobutu a rouvert la conférence nationale souveraine, un parlement de transition a été mis en place, présidé par l'archevêque de Kisangani, Mgr Mosengwo Pasyina, aujourd'hui cardinal-archevêque de Kinshasa. Un Haut-Conseil de la République a été nommé. Étienne Tshisekedi, leader de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) et l'un des signataires de la « lettre des treize parlementaires », a été nommé Premier ministre. Mais Mobutu le révoqua au bout de huit mois.

En mai 1997, vous assistez à l'arrivée des troupes de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL) à Kinshasa et à la fuite de Mobutu.

Le Zaïre est en pleine crise politique quand se produit le génocide des Tutsi au Rwanda. L'installation des génocidaires au Zaïre après leur défaite militaire constitue une menace pour la sécurité du Rwanda. Et la faiblesse de Mobutu, incapable de

contrôler la situation intérieure du Zaïre, n'a pas échappé au Rwanda et à l'Ouganda, encouragés à attaquer le Zaïre pour abattre le vieux dictateur. La déliquescence de l'État zaïrois est elle aussi évidente : l'argent public est entre les mains de Mobutu et de ses proches, les fonctionnaires et les militaires ne sont pas payés, les dépôts d'armes sont pillés et les armes revendues par les généraux et les enfants de Mobutu...



Et Laurent-Désiré Kabila ?

La guerre commence en octobre 1996, déclenchée par l'armée rwandaise qui fait des incursions au Zaïre et met en avant un opposant historique à Mobutu, Laurent-Désiré Kabila, qui prend la tête de l'AFDL. L'AFDL et ses alliés rwandais, ougandais, angolais, zimbabwéens et namibiens avancent jusqu'à Kinshasa sans rencontrer aucune résistance de la part d'une armée zaïroise clochardisée, sans moyens ni salaires, en commettant des massacres de civils congolais et de Rwandais hutus tous assimilés aux génocidaires.

Vous êtes à la fois étudiant et employé dans la fonction publique quand l'AFDL entre à Kinshasa le 17 mai 1997.

Oui, je suis alors un des dirigeants de la Fédération estudiantine et scolaire du Congo. Après la chute de Kisangani, nous approuvions l'entrée de l'AFDL à Kinshasa, mais nous voulions un État de droit, un État démocratique. C'est pourquoi nous avons initié une action d'envergure sur le campus

dès la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila, afin de revoir les modalités de paiement des droits universitaires qui réservaient une part au ministre de l'Éducation, ce que le nouveau ministre nommé par Kabila semblait vouloir perpétuer.

Avec deux autres leaders étudiants, je suis amené au palais présidentiel par des militaires rwandais de la garde de Kabila, commandés par John Numbi. Le président étant indisponible, nous rencontrons son directeur de cabinet et le ministre de l'Éducation, en présence de John Numbi et d'un officier rwandais qui soutient notre revendication. Il faut noter que, dès l'entrée de l'AFDL à Kinshasa, tous les fonctionnaires, moi y compris, reçoivent un traitement mensuel de 100 \$, alors que nous n'étions plus payés sous Mobutu. Ce versement va durer pendant une année, jusqu'au départ des Rwandais. A partir de là, cette somme ne cessera de diminuer.

C'est à l'été 1998 que Laurent-Désiré Kabila se débarrasse de ses « parrains » rwandais, ce qui donne le signal de la deuxième guerre du Congo (1998-2003).

Je suis à Kinshasa, le 2 août 1998, quand j'entends des coups de feu dans le centre ville. Nous apprenons par les médias que des militaires rwandais sont encerclés par des militaires de la nouvelle garde présidentielle créée par Kabila. Par la suite, nous apprendrons que ces militaires rwandais auraient tenté de faire un coup d'État. James Kabarebe, un officier rwandais, ex-chef d'état-major de l'armée congolaise limogé par Kabila, s'était déjà envolé vers le Rwanda avec un contingent de militaires rwandais devant être rapatriés. L'attaque de ceux qui étaient encore à Kinshasa a eu lieu ensuite. Après les événements du 2 août, j'ai vu moi-même des camions-bennes transportant des centaines de cadavres.

La deuxième guerre du Congo commence. Les troupes rwandaises atterrissent à l'ouest du pays. Elles contrôlent le barrage d'Inga et privent Kinshasa d'électricité. Elles interrompent aussi l'approvisionnement en vivres. La vie

Les « six points » réclamés par GLTP

1. L'échelle des salaires de 1 à 10 entre l'agent public le moins gradé et le Président de la République.
2. Le versement régulier et au prorata des recettes publiques réalisées de tous les frais de fonctionnement et d'investissement de tous les services publics.
3. La comparution en justice des 12 députés impliqués en 2009 dans la tentative de minoration des recettes collectées par la Direction générale des Impôts.
4. L'application immédiate de la retenue à la source de 40 % de la part des recettes à caractère national allouées aux provinces en respect de l'article 175 alinéa 2 de la Constitution.
5. L'installation de la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation et du Conseil d'État, en respect des articles 149 et 157 de la Constitution.
6. La suppression immédiate du ministère en charge des médias et le maintien uniquement du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, seul organe conforme à l'article 212 de la Constitution qui vise à garantir l'indépendance et la liberté de la presse.

S'ajoute le strict respect de la Constitution du 18 février 2006, notamment son article 220 limitant à deux le nombre de mandats du chef de l'État.

dans la capitale devient intenable et la population kinoise rejette violemment l'offensive rwandaise. Encouragés par un ministre de Laurent-Désiré Kabila, Abdulaye Yerodia Ndombassi, certains habitants de Kinshasa prennent alors pour cible toute personne ayant l'apparence prêtée aux Tutsi.

C'est à ce moment-là que j'ai failli perdre ma nièce de huit ans, congolaise, qu'un groupe voulait brûler vive. Heureusement, l'un des meneurs de ce groupe, qui connaissait son père, l'a reconnue. Elle a donc été épargnée. L'Église catholique s'est élevée contre ces crimes, ce qui y a mis un terme.

Laurent-Désiré Kabila est souvent présenté comme l'homme qui a essayé de redonner une certaine indépendance au Congo par rapport aux pays voisins qui l'avaient porté au pouvoir. Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas de cet avis. C'était un homme versatile, qui ne respectait pas sa parole. Il voulait être indépendant de tous... y compris du peuple congolais. Il a instauré une dictature anarchique. Avec le départ des Rwandais, nous sommes retournés au Congo des premières années de Mobutu (1965-1967) : pas de vote du budget, des dépenses publiques décidées par Kabila seul, aucune trace officielle de la perception des impôts ni de l'usage des fonds publics, suppression des partis politiques, y compris l'AFDL qui a été remplacé par le Comité de Pouvoir Populaire aux contours mal définis...

Laurent-Désiré Kabila est assassiné le 16 janvier 2001. Son fils Joseph lui succède. Après une période de transition entre 2001 et 2006, des élections sont organisées cette année-là.

Joseph Kabila les remporte sans conteste, selon moi. Mais la gestion de l'État, surtout en ce qui concerne les finances publiques, n'a pas changé : elle est restée

celle de Mobutu et de Kabila père, comme l'attestent les lois des finances annuelles et les rapports sur les redditions des comptes. A titre d'exemple, le salaire minimum mensuel du Président de la République est de l'ordre de 27 000 euros, tandis que celui du soldat est de l'ordre de 40 euros (Loi de finances 2011). Des dépassements de dépenses allant jusqu'à 400 % sont constatés pour les services liés à la présidence ou aux ministères alors que 470 écoles n'ont pas reçu un franc sur les 3 milliards budgétisés (environ 3 millions d'euros, reddition de comptes 2008).

Avec quelques amis, nous tentons en 2011 une démarche vers les partis d'opposition, en particulier l'UDPS d'Étienne Tshisekedi. En vain. Personne ne semble intéressé par les travaux de la Cour des Comptes, ni prêt à s'engager à gérer les finances publiques différemment.

C'est ainsi qu'après les élections de 2011, remportées elles aussi sans conteste par Joseph Kabila selon moi, nous créons l'ONG Génération Lettre des Treize Parlementaires qui veut rendre la gestion de l'État transparente car nous pensons que la racine des difficultés de la République Démocratique du Congo vient de la déliquescence de l'État et des services publics de base : un pays qui a des douaniers correctement payés chaque mois ne voit pas ses ressources minières pillées de manière éhontée, par exemple ; un pays qui a des militaires équipés et touchant leur solde n'est pas envahi par ses voisins.

Nous essayons de faire connaître aux citoyens congolais les rapports de la Cour des Comptes et d'autres documents sur la gestion des finances publiques. Nos moyens d'actions sont la distribution de tracts, le sit-in, la grève de la faim, initialement prévue dans les églises, puis, suite à leur refus, sur la voie publique. C'est alors que j'ai été

arrêté, avec le secrétaire général de GLTP, et conduit à l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) où je suis resté du 29 juin au 19 août 2013, puis du 27 juin au 15 septembre 2014 où nous avons été arrêtés à trois avec l'actuel vice-président de GLTP qui s'était ajouté à la liste, cette fois-ci à la prison centrale de Makala.

Le second mandat de Joseph Kabila s'achève le 16 décembre 2016. Beaucoup craignent qu'il tente de rester au pouvoir après cette date. Mais les manœuvres du pouvoir continuent. Comment voyez-vous l'évolution de la situation politique en RDC ?

L'important est de renforcer la confiance en soi de la population congolaise car rien ne changera si cette population n'agit pas. C'est pourquoi GLTP a initié une pétition en six points (voir encart) dont le respect est à nos yeux la base du redressement du pays. Dans l'immédiat, il s'agit de mettre chaque Congolais au courant de notre lutte. La pétition a été envoyée aux autorités exécutives et législatives. En Europe, elle a été signée par plusieurs centaines de personnes et présentée au Parlement européen.

Nous demandons aussi un financement international des élections prévues normalement cette année, car si ces élections n'ont pas lieu, les mêmes resteront au pouvoir et continueront à fragiliser l'État congolais. Il s'agit donc de diffuser l'information aux citoyens congolais et de se préparer à une action collective si les élections ne sont pas organisées avant le 20 décembre prochain. Nous envisageons d'observer une grève de la faim illimitée jusqu'à ce que tous les Congolais se lèvent comme un seul homme pour concrétiser dans les actes les six points réclamés dans la pétition du 27 avril 2014.

Propos recueillis par Raphaël Doridant

Pas de vacance

Alors que les mobilisations se poursuivent en RDC pour exiger la tenue de l'élection présidentielle, le pouvoir entretient toujours le flou – tout en réprimant l'opposition. Comme le risque de glissement du calendrier devient de plus en plus important, le Conseil constitutionnel, saisi par la majorité présidentielle, a rendu sa décision le 11 mai : « À la fin de son mandat, le président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu ». Les mobilisations – et la répression – risquent de s'accroître dans les semaines à venir.

BURKINA FASO

DE PUTSCH EN PSCHITT ?

Depuis quelques semaines, la justice militaire burkinabè, dirigée par le Colonel Sita Sangaré, semble subir des pressions du président Kaboré, élu à l'issue de la transition qui a suivi le renversement de Blaise Compaoré en 2014.

On a d'abord appris (*RFI*, le 28/04), l'annulation pour « vice de forme » des mandats d'arrêt internationaux émis dans l'affaire du putsch du 16 septembre. Certainement une bonne nouvelle pour Guillaume Soro, visé par un mandat émis le 8 janvier. Sur la base d'écoutes téléphoniques et d'une livraison de 50 millions de FCFA et de matériel de maintien de l'ordre, le président de l'Assemblée nationale ivoirienne est en effet soupçonné d'avoir activement soutenu en septembre la tentative de putsch du général Diendéré. Si elles ne remettent pas en cause le bien-fondé des mandats d'arrêt, ces annulations vont dans le sens du « règlement diplomatique » qu'envisageaient Roch Marc Christian Kaboré et Alassane Ouattara, les présidents burkinabè et ivoirien. Élu à la fin de la transition qui a suivi la chute de l'ex-dictateur Blaise Compaoré, Kaboré avait déclaré ne pas avoir été prévenu de l'émission du mandat contre Soro.

Le Balai citoyen, fer de lance de la contestation contre Compaoré et le Conseil Intersyndical des Magistrats ont protesté contre le « tripatouillage » qui a abouti à l'annulation des mandats d'arrêt. Dans les jours qui ont suivi cette annulation, comme Sita Sangaré l'avait indiqué, de nouveaux mandats d'arrêt, en bonne et due forme, sont arrivés sur le bureau du juge d'instruction. C'est alors qu'un décret du président Kaboré a opéré un véritable « *coup de balai* » (*L'observateur Paalga*, 09/05) au sein de la justice militaire. Finalement, trois des quatre magistrats travaillant sur l'affaire du putsch ont été remplacés ou dessaisis (*Radio Oméga*, 19/05).

Défense dissonante

Comment solder une affaire dont le dossier d'accusation est déjà bien étayé et largement connu ? Une source judiciaire (*Reuters*, 22/01) a indiqué que les autorités burkinabè détiennent 3 gigaoctets (donc plus de 5h) d'enregistrements téléphoniques. *La Lettre du Continent* (25/11/15) avait publié le rapport déjà bien documenté de la Commission d'enquête sur les événements du 16 septembre, lancée par le Premier ministre de la transition, Isaac Zida. Les décrets de Kaboré ne suffiront donc pas à noyer le poisson !

L'avocat William Bourdon, connu pour ses combats aux côtés des populations victimes de grandes entreprises ou de détournements de biens publics, assure la défense de l'un des barons du régime déchu de Blaise Compaoré : l'ancien ministre des Affaires étrangères, Djibrill Bassolé, soupçonné d'être mouillé dans le putsch. D'après les enregistrements téléphoniques, Bassolé semble recevoir les conseils militaires de Soro pour réussir le putsch. Une expertise commandée par Bourdon remet en cause l'intégrité des enregistrements (*Le Monde*, 25/02). Pour l'avocat « *Cet enregistrement était supposée être la preuve cardinale de l'implication de mon client dans la tentative de coup d'Etat. Elle s'écroule, donc le dossier s'écroule* ». Une conclusion un peu rapide, quand on apprend que l'expert n'a pas travaillé sur l'enregistrement original mais sur « *l'audio mis en circulation sur les réseaux sociaux* » (*L'Événement*, 10/03). Reste aussi qu'une livraison d'argent et de grenades en provenance de Côte d'Ivoire semble bien avoir suivi la conversation Soro-Bassolé.

Un proc en Françafrique

Les malheurs de la justice militaire burkinabè surviennent quelques mois après l'arrivée d'un nouveau magistrat français à Ouagadougou, le 15 décembre. Que le gouvernement français continue comme si de rien n'était de dépêcher un « conseiller technique » auprès du ministre de la Justice burkinabè après que nos militaires avaient mis Compaoré à l'abri de toute poursuite judiciaire en l'exfiltrant en Côte d'Ivoire en dit long sur l'autisme de la diplomatie française et sa volonté de maintenir le Burkina Faso sous son aile dominatrice. Selon un arrêté du 10 mai du ministre des Affaires étrangères français, les conseillers techniques sont ainsi disséminés dans les institutions régaliennes du Burkina (police, douane, impôts, sécurité transfrontalière, aviation civile, justice,...).

Avant sa nomination auprès du ministre de la Justice burkinabè, Philippe Faisandier fut procureur à Mayotte puis Secrétaire général au parquet de Saint-Denis de la Réunion. Il a été accusé de freiner des quatre fers des enquêtes impliquant le GIR, un groupe de gendarmes et policiers aux

méthodes spéciales, sur lesquels enquêtait depuis 2011 le juge d'instruction Hakim Karki. Des passeurs comoriens en situation irrégulière étaient encouragés à faciliter l'entrée de dealers et de drogue à Mayotte en échange de titres de séjour : « *un système aburissant mis en place pour sans doute gonfler les chiffres de saisies de drogue et arrestations de dealers* » (*Le Point*, 17/07/2013). L'obstination du juge Karki à enquêter sur ces pratiques s'est rapidement heurtée au parquet. Mis sur écoute, le capitaine à la tête du GIR confiait en octobre 2012 : « *On verra bien ce que le parquet va faire. [...] Il [le procureur Philippe Faisandier] savait très bien que le pilote de la barque, c'est lui qui nous filait les informations et qui amenait les trafiquants. [...] C'est pas son intérêt dans le système actuel de rallumer un feu, sachant qu'il pourrait être brûlé dedans* » (*Le Point*, 17/07/2013). En 2011, le procureur avait enjoint au juge Karki (*Mediapart*, 18/07/2013) « *de retirer du dossier certaines pièces* », dont « *les demandes de mise sur écoute* » du GIR. Les auditions de quatre membres du GIR eurent lieu, mais en présence de deux autres policiers et du procureur Faisandier lui-même. « *En vingt ans de métier, c'était la première fois que je voyais un procureur assister à des auditions et s'opposer aux mises en examen* », s'était étonné un avocat. « *Tout est mis en œuvre par l'État pour empêcher le juge d'instruction d'aller au contact de la vérité alors que ses enquêtes mettent lourdement en cause le GIR.* » En janvier dernier, deux ex-membres du GIR ont finalement été condamnés à de la prison ferme. Une seconde affaire impliquant le GIR est toujours en cours d'instruction après un dépaysement à la Réunion, tandis que le juge Karki, qui instruisait aussi cette affaire, a par ailleurs été mis en examen pour viol en août 2014.

Aujourd'hui, impossible de dire si ce coopérant judiciaire joue un rôle dans le bras de fer en cours au Burkina Faso au sujet de Djibril Bassolé et de Guillaume Soro. Mais son passé, sulfureux, vient ajouter au symbole désastreux de la nomination d'un « conseiller technique » français, quelques semaines après la fin de la transition.

Rafik Houra

PLANTATIONS BOLLORÉ HARCELÉ



Photos : T. Noirot

Le 3 juin, à l'appel de plusieurs organisations (ReAct, Confédération Paysanne, Peuples Solidaires, ATTAC, etc.), des militant-e-s ont bloqué pendant plus de deux heures les différents accès du siège de Bolloré (accolé au siège d'Havas, son groupe de communication), jusqu'à l'évacuation musclée par la police. Ils demandaient aux actionnaires, invités à se rendre à l'Assemblée générale, de faire pression sur la direction : les engagements successivement pris depuis 2013, en réponse aux mobilisations des riverains des plantations du groupe Socfin (dont Bolloré est le plus important actionnaire), n'ont toujours pas été tenus. Des actions "Occupy Socfin-Bolloré" ont commencé à se dérouler en Belgique (siège d'une holding de Socfin), en France et dans les pays où se trouvent des plantations (Cameroun, Congo-K, Sierra Leone, Liberia...). Dans un communiqué où il dit ne pas être gestionnaire de ces plantations, le groupe Bolloré a annoncé avoir déposé plainte pour « violence et dégradation ».

MÉDIAS

LA RÉAPPARITION D'UN GUIGNOL DE LA FRANÇAÏRIQUE

Dans une vidéo du « Petit Journal » de Canal+ du 27 janvier, on apercevait Robert Bourgi rendre visite à Alain Juppé lors d'une dédicace d'un énième livre le samedi 23 janvier à Bordeaux : pittoresque séquence dans laquelle on pouvait voir l'avocat français demander à être reçu par l'ancien Premier ministre et inviter à « oublier les vieilles chimères ». Cet « homme de l'ombre » de la Françafrique faisait référence à son entrée dans la « lumière » médiatique en 2011 où, dans une histoire de transfert de valises et de djembés bourrés de fric, il révéla « *avoir vu Chirac et Villepin compter les billets* » en provenance d'Afrique (JDD, 11/09/11).

Ce reportage de Canal+ marquait le point de départ de la réapparition médiatique de Robert Bourgi tant sur le continent africain qu'en France, dans la campagne de la droite.

Positionnement en Afrique...

Concernant la politique intérieure des pays africains, Robert Bourgi glisse une

nouvelle peau de banane à Ali Bongo, en expliquant sur *France 24* (1/04) à quelques semaines de l'élection présidentielle que « *le Gabon est assis sur une poudrière, qui menace d'exploser à n'importe quel moment. (...) C'est un régime qui repose sur le tout répressif, sur le tout sécuritaire* ». Ceux qui croyaient en la réconciliation entre Bongo fils et cet l'héritier de Foccart, brouillés depuis longtemps, sont prévenus.

Sa présence au Bénin, le 12 mai au Palais de la Marina avec le tout nouveau président Patrice Talon n'est pas passée inaperçue dans des médias du pays, parlant de la « *visite d'un cerveau de la Françafrique à Patrice Talon* » (*Bénin Infos Monde*, 17 mai). Sur une télé nationale, il s'est payé le luxe de railler l'ex-candidat franco-bénois, en expliquant avoir « *sourit lorsque le président Boni Yayi a désigné comme premier ministre Lionel Zinsou. Nous étions en plein dans la Françafrique. Le président Boni Yayi est reçu par le président français, le ministre Fabius est présent à cet entretien, et quelques heures après, on apprend que*

Lionel Zinsou est nommé premier ministre du Bénin, quelque temps après, on apprend qu'il est candidat. Si ce n'est pas le candidat de la France, c'est que je ne connais rien à rien » (*Fraternité*, 13/05). On comprend bien qui était le candidat de Bourgi.

...et dans l'Hexagone

Sur son soutien aux barons de la droite française, la girouette ne sait plus où donner de la tête. En août 2015, il dit soutenir François Fillon (RFI, 27/08/15) : l'accueil a dû être froid dans l'équipe filloniste puisqu'en janvier dernier donc, il s'est rapproché d'Alain Juppé.

Et en avril dernier, patatras, on apprend que Robert Bourgi soutient... Nicolas Sarkozy, en déclarant : « *Je crois en lui. Il aime passionnément son pays, il aime passionnément la politique étrangère et le rôle de la France dans le monde* ». Et ce « *malgré les déconvenues judiciaires qui apparaissent ça et là* » (*Le Scan Figaro*, 4/04). Au moins, c'est dit !

Baptiste Mottin

DICTATURES

LE GUEN EN TOURNÉE

En visite au Togo et au Gabon, le Secrétaire d'État a respecté la coutume françafricaine.

Pour Jean-Marie Le Guen, « *Le Togo est un pays qui avance aujourd'hui dans la stabilité, dans la volonté de développement et cela ouvre toutes les possibilités d'une coopération encore renforcée entre nos deux pays* ». Le Secrétaire d'État auprès du Premier ministre Manuel Valls et chargé des Relations avec le Parlement emmenait au Togo les 13 et 14 mai une petite délégation de trois députés socialistes : François Loncle, David Habib et Alain Calmette – lui-même vice président du groupe d'amitié France-Togo. Parlait-il plutôt de la « stabilité » dans le recours à la violence mise en place par l'ancien despote Eyadema et que son fils, le dictateur Faure Gnassingbé, qui l'a reçu au palais présidentiel, continue d'utiliser sans ménagement ? Manifestants pacifiques tués ou blessés par les forces de sécurité, arrestations et détentions arbitraires à l'encontre notamment de défenseurs des droits humains... L'ONG Amnesty International l'a d'ailleurs encore dénoncé dans un nouveau rapport publié dix jours avant cette visite.

« Très bon niveau »

Alors que cela faisait sept ans qu'aucun ministre français n'était venu à Lomé, Le Guen a expliqué que la « *coopération entre la France et le Togo est aujourd'hui d'un très bon niveau* » – une déclaration abondamment citée dans la presse togolaise. On veut bien le croire, lorsqu'on sait que

moins de dix jours avant, c'était André Vallini, le Secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie, qui avait fait le déplacement à Lomé. Surtout, le « monsieur Afrique » du gouvernement, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, s'y rendra lui aussi prochainement, lors du sommet sur la sécurité maritime organisé conjointement par l'ONU et l'Union africaine à Lomé en octobre. Devant des jeunes, Le Guen a expliqué qu'il retenait « *de tout cela que la coopération entre la France et le Togo est porteuse de projets pleins d'avenir* » (*AfreePress*, 14/05)... pour le soutien à la dictature togolaise peut-être, mais sûrement pas pour un meilleur respect des droits des Togolais !

Transparence, tcha-tcha...

Puis après une escale rapide au Bénin, c'est vers le Gabon que la délégation emmenée par l'émissaire de M. Valls s'est rendue. La rencontre entre Le Guen et Ali Bongo a principalement porté sur la prochaine élection présidentielle prévue à la fin du mois d'août. C'est ainsi que la présidence de la République – du président élu « *pas comme on l'entend* », selon Manuel Valls (cf. *Billets* n°254, février 2016) - a déclaré que « *Jean-Marie Le Guen a souligné les garanties fournies par le président de la République gabonaise de la présence d'observateurs étrangers au Gabon pour témoigner de la transparence du scrutin présidentiel* ». Suite à ce communiqué, de



nombreuses voix gabonaises ont rappelé au Secrétaire d'État que la présence d'observateurs – qui souvent ne font d'ailleurs qu'avaliser les mascarades électorales – ne suffit pas du tout pour assurer une élection transparente et juste. D'ailleurs, de nombreux témoignages reviennent déjà sur les tripatouillages du pouvoir en place par rapport au fichier électoral (inscription de mineurs, d'étrangers, de personnes payées par le parti au pouvoir, etc.). De plus le projet de rassemblement dans un même immeuble, et ce à l'extérieur de Libreville, du Ministère de l'Intérieur, de l'Etat-Major de la Police Nationale et de la Commission Electorale Nationale et Permanente (CENAP), ou encore la militarisation croissante des rues, ne sont que des signes qui montrent la préparation du passage en force d'Ali Bongo. Cela aura sans doute échappé à M. Le Guen !

Thomas Bart

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militants-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafricque depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €